

# Aperçu du programme de formation sur le rôle de parent Y'a personne de parfait

Y'a personne de parfait

## Comment mettre en œuvre Y'a personne de parfait dans d'autres pays?

La simplicité et la souplesse du programme *Y'a personne de parfait* en font un modèle facile à adapter pour répondre aux besoins de diverses communautés culturelles. Le programme a déjà été mis en œuvre au Japon, au Chili et au Mexique.

**Les coûts financiers sont entièrement assumés par l'organisme souhaitant mettre en œuvre le programme.**



### ÉTAPE 1 : Établissement du contrat de licence

- Soumettre au gouvernement du Canada une proposition décrivant comment la formation et le programme seraient mis en œuvre et reconduits pendant plusieurs années. Il est possible d'obtenir un modèle de proposition en écrivant à [DEA.renseignements.publiques@phac-aspc.gc.ca](mailto:DEA.renseignements.publiques@phac-aspc.gc.ca).
- Une fois le plan accepté, le gouvernement du Canada rédige un contrat de licence qui sera conclu entre le gouvernement et l'organisme. Il n'y a aucun coût associé à l'établissement du contrat.

### ÉTAPE 2 : Mise en œuvre

- L'utilisation des ressources du programme, des documents de formation et de la trousse destinée aux parents est obligatoire.
  - Il pourrait être nécessaire de faire traduire les manuels de formation et les ressources destinées aux parents afin qu'ils soient adaptés à la culture des animateurs et des participants.
  - Les trousse destinées aux parents devraient leur être fournies gratuitement.
  - La documentation est fournie par le gouvernement du Canada en anglais ou en français. Elle peut être obtenue dans d'autres langues par l'entremise d'autres organismes.
- Mettre en œuvre la première étape du plan pluriannuel pour former des animateurs, des formateurs et des maîtres formateurs. Pour la formation initiale des animateurs et des formateurs, il faudra :
  - embaucher à contrat un formateur certifié au Canada

**OU**

  - assumer les frais de déplacement des personnes qui devront se rendre au Canada pour suivre la formation. Le gouvernement du Canada peut aider à trouver un formateur ou des séances de formation.
- Mettre en œuvre le programme auprès des parents. Continuer d'accroître le niveau de formation des animateurs, des formateurs et des maîtres formateurs.
- Présenter au gouvernement du Canada un rapport annuel sur la mise en œuvre du programme afin d'en démontrer la portée et d'en assurer l'intégrité.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme *Y'a personne de parfait*, veuillez écrire à [DEA.renseignements.publiques@phac-aspc.gc.ca](mailto:DEA.renseignements.publiques@phac-aspc.gc.ca).



Agence de la santé  
publique du Canada

Public Health  
Agency of Canada

Canada